

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LYON**



3944393

Dénomination : A2B TRANSPORT
n° de gestion : 2007B00883
n° d'identification : 494 155 591
n° de dépôt : A2011/008554
Date du dépôt : 05/04/2011
Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire

S.A.R.L. A2B TRANSPORT

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 Euros**

Siège social :

**62 Rue Philippe FABIA 69008 LYON
N° Siren RCS LYON : 494 155 591 00014**

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

S.A.R.L. A2B TRANSPORT

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 Euros**

Siège social :

**62 Rue Philippe Fabia 69008 LYON
N° Siren RCS LYON : 494 155 591 00014**

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

**RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLÉE
GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Chers associés,

Vous êtes présent en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de :

- Statuer sur le transfert de siège social du 62 Rue Philippe FABIA 69008 LYON au 45 rue Joannes VALLET 69200 VENISSIEUX.

En conséquence, nous vous invitons à vous prononcer sur l'ordre du jour et le texte des résolutions qui suivent.

Ordre du jour

- Transfert du siège social ;
- Pouvoir pour les formalités.

Texte des résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

- L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, décide de transférer à compter du trois mars 2011 le siège social du 62 Rue Philippe FABIA 69008 LYON au 45 rue Joannes VALLET 69200 VENISSIEUX.

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de ce transfert de siège social, les associés décident d'un commun accord, d'apporter à l'**article 1-3 des statuts** relatif au siège social, les modifications ci-après :

Le siège social est fixé 45 rue Joannes VALLET 69200 VENISSIEUX.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON.

Ce texte modifié remplacera de plein droit les dispositions antérieures à compter du jour de la signification des présentes à la société par acte extra judiciaire.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

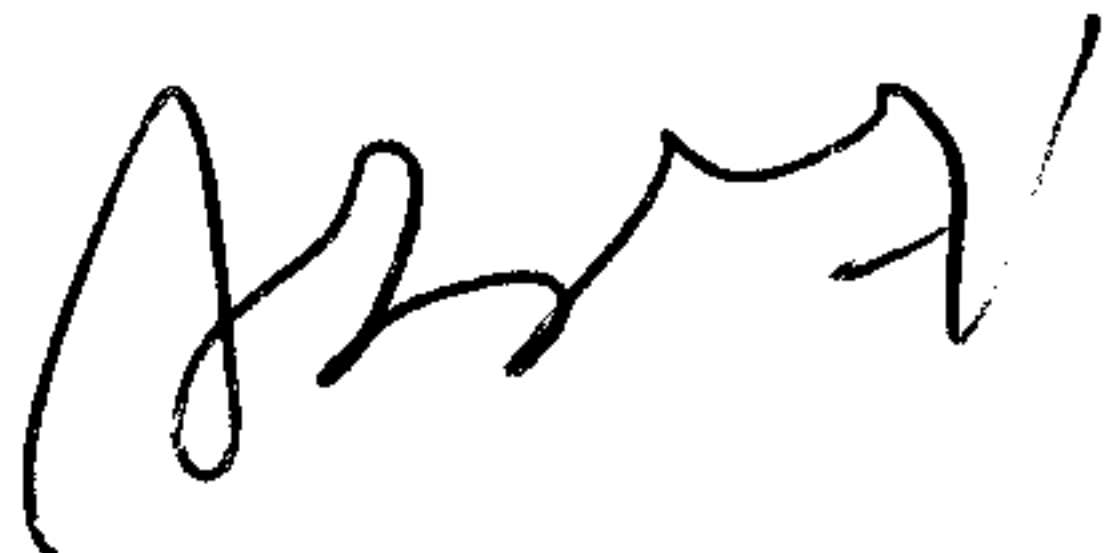
* * *

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

VENISSIEUX, le 15 février 2011

Le Gérant,

ABBASSI ASSAAD



S.A.R.L. A2B TRANSPORT

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 Euros**

Siège social :

**62 Rue Philippe FABIA 69008 LYON
N° Siren RCS LYON : 494 155 591 00014**

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 3 mars 2011**

L'an deux mille onze,
Et le trois mars à dix heures,

Les associés de la S.A.R.L. A2B TRANSPORT, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 euros, divisé en 100 parts de 80 euros chacune, totalement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux dans la proportion de leurs apports respectifs, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la Gérance.

Sont présents ou représentés :

- M. ABBASSI Lassad, cinquante et une parts	51 parts
- Mme ABBASSI Fatima, quarante neuf parts,	49 parts
Total des parts sociales	100 parts

Total : cent parts sociales

Qui détiennent 100 parts sociales sur un total de 100 parts.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

MONSIEUR ABBASSI Lassad préside la séance.

Le président dépose sur le bureau :

- une copie de la lettre de convocation des associés,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la Gérance, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert du siège social ;
- Pouvoir pour les formalités.

Après différentes observations formulées par les associés et plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

- L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, décide de transférer à compter du trois mars 2011 le siège social du 62 Rue Philippe FABIA 69008 LYON au 45 rue Joannes VALLET 69200 VENISSIEUX.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de ce transfert de siège social, les associés décident d'un commun accord, d'apporter à l'**article 1-3 des statuts** relatif au siège social, les modifications ci-après :

Le siège social est fixé 45 rue Joannes VALLET 69200 VENISSIEUX.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON.

Ce texte modifié remplacera de plein droit les dispositions antérieures à compter du jour de la signification des présentes à la société par acte extra judiciaire.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

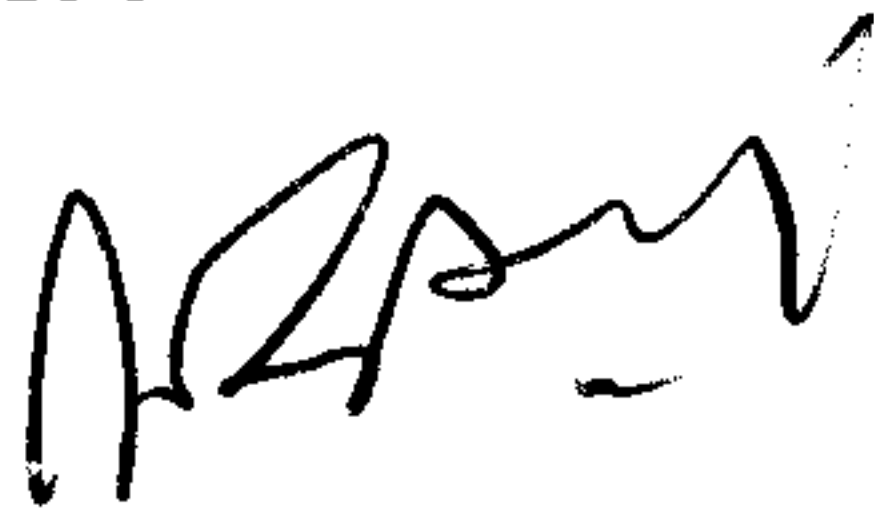
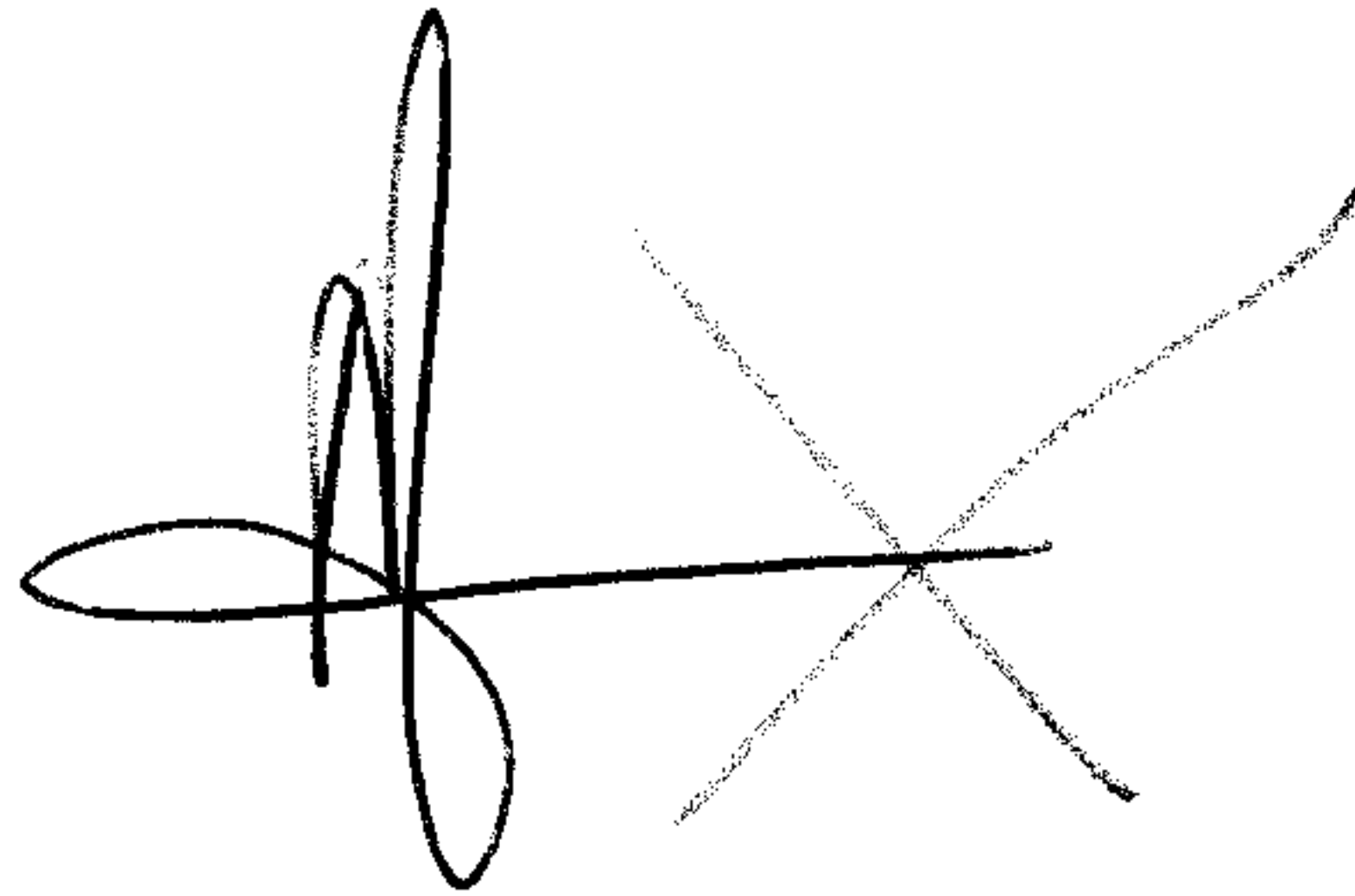
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et tous les associés présents ou par leurs mandataires.

Fait à VENISSIEUX
Le 3 Mars 2011

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name.A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'X' or 'K' shape.